



CONFERENCE REGIONALE
MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA CEDEAO SUR LES GRANDES
INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST : ASPECTS SOCIAUX

Partenariat régional CCRE (CEDEAO), Global Water Initiative (UICN/IIED)
Financement : DFID/ASDI

Date et lieu: 21, 22 et 23 janvier 2013, Hôtel Palm Beach, Ouagadougou

CONTEXTE

Le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) de la CEDEAO a mené, durant la période 2009-2012, un « projet de concertation sur les grands projets d'infrastructures dans le secteur de l'eau de l'espace CEDEAO ». L'objectif global de ce projet est de contribuer à un développement harmonieux des États membres de la CEDEAO et à l'intégration régionale, à travers la mise en œuvre d'un dialogue sur les infrastructures du secteur de l'eau (voir www.dialoguebarrages.net).

En décembre 2011, le comité technique des experts du secteur de l'eau de la CEDEAO a adopté les lignes directrices sur la grande infrastructure hydraulique en Afrique de l'Ouest, obtenues suite au travail d'un panel d'experts indépendants et à des ateliers de concertation dans les bassins et au niveau de la région avec les Etats, les organismes de bassin et la société civile.

Ces lignes directrices sont composées de 6 axes, 25 recommandations et 77 mesures qui sont présentés sous forme de principe ou de produit, mais sans indiquer qui doit se charger de leur définition détaillée et de leur mise en œuvre, ni comment.

Certaines des mesures peuvent être considérées comme des bonnes pratiques, comme il en existe déjà des exemples de mise en œuvre en Afrique de l'Ouest. D'autres constituent des propositions règlementaires ou méthodologiques qui nécessitent un travail de définition et de mise en œuvre, notamment en précisant les tâches, les responsabilités et les moyens nécessaires pour qu'elles soient adoptées par les Etats membres, les promoteurs et les institutions impliquées dans les questions environnementales et sociales relatives aux grandes structures hydrauliques.

Un des axes des lignes directrices met l'accent sur la capitalisation et l'échange d'expériences dans la zone CEDEAO pour une meilleure considération des problématiques environnementales, économiques et sociales dans le développement et l'exploitation des projets d'infrastructures dans le domaine de l'eau (Axe 5). C'est dans ce contexte que le présent atelier multi acteurs s'inscrit et dans la continuité du précédent atelier de septembre 2011 organisé par le partenariat CEDEAO/GWI/UICN/IIED (voir www.iucn.org/gwidams).

Un autre axe demande aux développeurs de projets de mettre en œuvre des processus qui intègrent les populations affectées comme acteurs, partenaires et bénéficiaires du projet (Axe 2). Actuellement dans la région, il n'existe pas encore



des outils et des approches instaurées et bien acceptées par l'ensemble des parties prenantes afin de mettre en œuvre les recommandations et mesures suivantes :

- **2.1 Intégrer les populations affectées comme des partenaires et s'assurer qu'elles bénéficient directement du barrage pendant toute sa durée de vie**
 - 2.1.1 *Concéder aux populations affectées des bénéfices directs générés par le barrage (terres agricoles, électricité, eau potable, pâturages, pêcheries, etc.)*
 - 2.1.5 *Tenir compte des biens immatériels/culturels dans les programmes de réinstallation en reconnaissant les droits d'accès à la terre et en assurant la compensation et/ou le dédommagement de la perte des usages traditionnels*
- **2.2 S'assurer que les conditions de vie des populations s'améliorent après la construction du barrage par rapport à leur situation antérieure**
 - 2.2.2 *Identifier les représentants légitimes des populations capables de conduire les négociations et de signer les accords*
 - 2.2.4 *Contractualiser les plans à travers des accords « démontrables » (entre le maître d'ouvrage et les représentants des populations affectées) avec le recours éventuel à un garant « moral » pour leur exécution (par exemple : ex-juges, personnalités religieuses ou coutumières, médiateur de la République, etc.) et l'identification de la juridiction compétente en cas de conflit*

Ces recommandations et mesures identifiées seront le thème du présent atelier, afin de réfléchir ensemble à des moyens d'opérationnalisation à partir des expériences passées ou en cours, pour améliorer les grands projets de barrage. Elles permettent aussi de faire le lien avec les messages-clé issus du précédent atelier régional de septembre 2011 dont, entre autres :

7. *Mettre en place des mécanismes pour la sécurisation foncière des habitations et des terres de cultures en fournissant les documents administratifs qui attribuent les droits (droits de propriété, droits d'usage...) à chaque famille déplacée.*
8. *Impliquer les populations comme partenaires dans les mécanismes de prise de décision à toutes les phases du processus (ex : type d'habitat, gestion de l'héritage culturel, choix du site de recasement) et recaser les communautés après un temps de négociation adaptée et d'information précise dans un langage et un format accessibles au niveau local.*
9. *Renforcer les capacités des recasés et des communautés hôtes pour vivre ensemble et leur permettre de bénéficier des nouvelles ressources (irrigation, pêche...) et opportunités (commerce, tourisme...).*
10. *Organiser la pêche en instaurant une structure de gestion multi acteurs pour assurer la gestion durable de la ressource et le paiement de taxes destinées au développement local.*
11. *S'assurer que les décisions pour la gestion du barrage et du réservoir sont partagées (comité multi acteurs) une fois que la phase de construction est achevée.*
13. *Fournir un système d'énergie adapté aux recasés et aux villages hôtes en assurant la viabilisation des nouveaux sites.*
14. *Un pourcentage des revenus issus de la vente de l'électricité produite par le barrage doit revenir aux populations affectées à travers un fonds de développement local.*
16. *Evaluer et compenser la perte du patrimoine culturel et des usages traditionnels.*

L'initiative intervient en effet dans un contexte marqué par la mise en œuvre d'importants programmes de construction de grands barrages dans plusieurs pays de la région, qui visent à satisfaire les besoins actuels et futurs des populations en



matière d'eau, d'énergie et de sécurité alimentaire, dans un contexte de changement climatique. Dans cette perspective, et dans une approche régionale, il est urgent de mieux réussir ces processus sur le plan social et de développer des outils et des approches qui permettent la mise en œuvre des recommandations de la CEDEAO afin de s'assurer que les populations affectées se portent mieux après qu'avant, et d'éviter ainsi des situations sociales qui s'avèrent difficile à gérer et à corriger avec le temps.

OBJECTIF

L'objectif global de cet atelier technique est de partager les expériences ouest africaines en matière de déplacement/réinstallation et partage des bénéfices avec les populations locales, pour développer des outils et des approches consensuelles qui permettent la mise en œuvre des recommandations de la CEDEAO. Il s'agira d'analyser la réalité dans chaque pays concernant précisément les recommandations et mesures énoncées précédemment et d'identifier et de capitaliser les bonnes pratiques sous forme de conseils pour l'avenir.

RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de la rencontre se présenteront comme suit :

- Des propositions d'approches et d'outils pour la mise en œuvre des recommandations de la CEDEAO identifiées
- Les acteurs présents acceptent de prendre en compte dans leurs positions respectives les enseignements tirés des débats.

Un communiqué final et un rapport d'atelier seront produits.

METHODOLOGIE

L'atelier proposera trois approches parallèles :

- Des présentations/exposés qui permettront de présenter des expériences en plénière ;
- Des travaux en groupe afin de définir les enjeux, les défis, et leurs solutions potentielles ;
- Une demande de la part des organisateurs que chaque participant apporte une documentation qui illustre la capacité juridique de différentes structures (villages, communes, associations, etc.) à signer les accords légaux en fonction des pays.

PARTICIPANTS

L'atelier regroupera des experts provenant des différentes institutions régionales ou programmes de barrage travaillant sur les thématiques identifiées, ainsi que des scientifiques, des professionnels et des représentants de la société civile.



PROGRAMME PROVISoire

21 Janvier	
	Ouverture
Session 1 Plénière	Introduction Présentations générales : processus du dialogue, cadre du rapport CCRE/CEDEAO, expériences GWI...
Session 2 plénière	Partager nos expériences et comprendre le contexte Diverses communications des participants
	Déjeuner
Session 3 groupes	Partager nos expériences et comprendre le contexte <i>5 groupes de travail de 12 personnes autour de la question</i>
Après la Session	Organisation et consolidation des expériences à travers les 5 groupes (facilitateurs de chaque groupe) + élaboration d'une synthèse (Powerpoint)
22 janvier	
Session 4 plénière	Restitution des résultats des travaux de la session 3
Session 5 plénière	Quelles réponses aux défis identifiés ? Diverses communications des participants
Session 6 groupes	Quelles réponses aux défis identifiés ? Proposition d'approches et d'outils pour la mise en œuvre des recommandations de la CEDEAO identifiées <i>5 groupes de travail de 12 personnes autour de la question</i>
	Déjeuner
Session 6 groupes	<i>suite</i>
23 janvier	
Session 7 plénière	Restitution et discussion Evaluation de la réunion Analyse des principaux thèmes qui ressortent des débats Communiqué final
	Déjeuner
Après midi	Départ des participants